
Nombre de membres**en exercice** : 15**Séance du 28 avril 2023****Date de convocation** : 24/04/2023**Présents** : 10

La séance est ouverte à 18 h 00 sous la présidence de Nathalie GARDES, Maire de Saint-Simon, dans la Salle du Conseil Municipal

Votants : 15

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nous pouvons désigner Véronique SALESSES-BRECHET secrétaire de séance

APPEL DES CONSEILLERS

Je procède à l'appel :

Sont présents : Nathalie GARDES, Guy SENAUD, Véronique SALESSES-BRECHET, Serge LE NOAN, Dominique TOURDE, Céline GAILLARD, Benjamin ROUME, Laurent RAOUX, Danièle GAILLAC-TOIRE, Patrick LAVIGNE**Représentés** : Aurélie CHEBANCE par Benjamin ROUME, Bernard MASSINI par Guy SENAUD, Audrey SEBTI-GIBERT par Nathalie GARDES, Evelyne RIGAL-DAUDE par Véronique SALESSES-BRECHET, Geneviève GAGNE par Dominique TOURDE**Excusés** :**Absents** :

Mme LE MAIRE.- Merci d'être présents pour ce conseil municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Y a-t-il des observations sur le procès-verbal du précédent conseil municipal ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 avril 2022 est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- Contrat d'emprunt de 250 000 € pour l'aménagement de Merly : AJOURNE
- Augmentation de la trésorerie auprès du Crédit Agricole
- Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023
- Demande de subvention amendes de police 2023
- Questions diverses

Objet: Prêt à court terme en attente de subventions - DE 2023 018

Mme le Maire expose que pour l'opération de réhabilitation des vestiaires du rugby les subventions suivantes restent à percevoir :

- 34 102,50 € ont été perçus sur la DSIL 2021 ; il reste donc 79 572 € à percevoir
- 100 000 € du Contrat Cantal Développement (Département du Cantal) : non perçue
- 57 230 € de la Région Auvergne Rhône Alpes : non perçue

Ces sommes sont actuellement en attente d'encaissement ce qui doit conduire à la mise en place d'un plan de trésorerie. Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la signature d'un prêt à court terme du montant de 237 000 € aux conditions suivantes :

- Taux fixe 3,90 %
- Durée 1 an
- Prélèvement in fine du capital et des intérêts
- Frais de dossier de 237,00 €

Conformément à la circulaire du ministère de l'intérieur du 22 février 1989, ce Court Terme destiné à un besoin ponctuel et certain de disponibilités s'inscrit dans le cadre d'un plan de trésorerie et sera suivi de façon non budgétaire et enregistré au compte (519) du compte de Gestion.

Le Conseil Municipal, pour faire face au différé d'encaissement de ces subventions, DECIDE à l'unanimité,

- de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole un court terme permettant de constituer une avance de trésorerie de 237 000 € émis aux conditions suivantes :
 - Taux fixe 3,90 %
 - Durée 1 an
 - Prélèvement in fine du capital et des intérêts
 - Frais de dossier de 237,00 €

Conformément à la circulaire du ministère de l'intérieur du 22 février 1989, ce Court Terme destiné à un besoin ponctuel et certain de disponibilités s'inscrit dans le cadre d'un plan de trésorerie et sera suivi de façon non budgétaire et enregistré au compte (519) du compte de Gestion.

- autorise Madame le Maire à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

Résultat du vote : ADOPTÉE Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Objet: Demande de subvention DSIL rénovation de l'éclairage du terrain de foot - DE 2023 019

Mme le Maire expose au conseil municipal que les travaux de rénovation de l'éclairage du terrain de foot peuvent être éligibles au programme de la Dotation de soutien à l'investissement local.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider ce projet et de solliciter cette aide de l'Etat pour soutenir ce projet dont le montant estimatif, maîtrise d'oeuvre comprise est de **68 200 € H.T. soit 81 840,00 € T.T.C.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal DECIDE

- de valider ce projet et de l'inscrire au budget communal
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL 2023 pour soutenir ce projet dont le montant est de **68 200,00 € H.T.**, avec le plan de financement suivant :

<i>Co financeur</i>	<i>Fonds</i>	<i>Taux sollicité</i>	<i>Montant</i>
ETAT	DSIL 2023	40 %	27 280,00 €
SDE15	2023	35 %	23 870,00 €
Auto financement		25 %	17 050,00 €
TOTAL GENERAL H.T.			68 200,00 €

Résultat du vote : ADOPTÉE Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Objet: Demande d'amendes de police 2023 - DE 2023 020

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'en mars 2021 la commune s'est inscrite au programme Pont pour bénéficier d'un diagnostic des ouvrages ponts et murs de soutènement. La campagne de diagnostic a été programmée pour le Cantal vers la fin du 1er trimestre 2022.

Le 1er juillet 2022 une note du CEREMA dans le cadre du programme national ponts informait la commune que lors de l'intervention du 14 juin 2022, il avait été relevé des désordres pouvant mettre en jeu à court terme la sécurité des personnes et des biens et la nécessité de prendre des mesures immédiates de sécurité ; le CEREMA émettait un doute sur la stabilité globale de l'ouvrage à court terme, et préconisait une diminution immédiate de la limite de tonnage à 3.5 T, la réalisation à très court terme d'une inspection détaillée, avec pour objectif in fine de définir un programme de travaux de réhabilitation.

Les travaux de réhabilitation du Pont de Lestrade décidés par le Conseil municipal du 18/11/2022 sur la voie communale n° 37 entre Lestrade et Rouffiac peuvent être éligibles au programme des amendes de police 2023 ; il s'agit de la reconstruction du tablier du pont actuellement défaillant en poutrelles enrobées. Ces travaux auront pour effet d'augmenter la capacité portante de l'ouvrage et d'augmenter son tirant d'air. Ils nécessitent l'assèchement du ruisseau par batardeau étanche afin d'isoler totalement la zone de travaux. Des précautions particulières sont prévues afin de ne pas abîmer le milieu aquatique et qu'aucune eau

parasite ne soit rejetée dans le lit de la rivière. Préalablement, afin de préserver les faune présente, une pêche de sauvegarde sera réalisée par la fédération de pêche, qui permettra également de réaliser un inventaire du milieu.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider ce projet et pour le financer, de solliciter du Conseil Départemental l'attribution d'une aide au titre de la répartition des amendes de police 2023. Le montant total du projet est de

Travaux : **129 065,00 € H.T.**
Maîtrise d'œuvre : **7 743,90 € H.T.**
TOTAL : 136 808,90 € H.T. soit 164 170.68 € T.T.C.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal DECIDE

- de valider ce projet et de l'inscrire au budget communal
- de solliciter du Conseil départemental l'attribution d'une aide au titre de la répartition des amendes de police 2023 pour soutenir ce projet dont le montant global est de **136 808,90€ H.T.**, maîtrise d'œuvre incluse, avec le plan de financement suivant :

<i>Co financeur</i>	<i>Fonds</i>	<i>Taux sollicité</i>	<i>Montant</i>
ETAT	DETR	40 %	54 723,00 €
CD15 / Etat	Amendes de police		7 500,00 €
Auto financement		60 %	74 585,90 €
TOTAL GENERAL			136 808,90 €

Résultat du vote : ADOPTÉE Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 28 avril 2023

NUMERO	OBJET
DE_2023_018	Prêt à court terme en attente de subventions
DE_2023_019	Demande de subvention DSIL rénovation de l'éclairage du terrain de foot
DE_2023_020	Demande d'amendes de police 2023

Nathalie GARDES,
Présidente de séance

Véronique SALESSES,
Secrétaire de séance